

## Avis sur le projet Investissement Territorial Intégré

Assérac

Batz-sur-Mer

Camoël

Férel

Guérande

Herbignac

La Baule-Escoublac

La Turballe

Le Croisic

Le Pouliguen

Mesquer

Pénestin

Piriac-sur-Mer

Saint-Lyphard

Saint-Molf

**Rappel du contexte :** Cap Atlantique peut bénéficier de financements au titre du FEDER sur la période 2014/2020 pour certaines actions relevant de la lutte contre le réchauffement climatique, de l'environnement et de la prévention des inondations. Après une large concertation avec les communes du Territoire et ses principaux partenaires, Cap Atlantique a élaboré un dossier de candidature qui doit être présenté pour examen à la Région des Pays de la Loire, autorité de gestion des fonds FEDER-ITI avant le 30 novembre 2014.

**L'avis du Conseil de Développement de Cap Atlantique** étant requis sur ce sujet, un groupe de travail composé d'Olivier LE BAUBE, René Claude MIGAUD et Christian NASSIET ainsi que le Bureau du Conseil de Développement ont, tour à tour, pris connaissance du dossier avec les éclairages apportés par Fabrice DURIEUX pilote du projet ITI à Cap Atlantique.

Même si le dossier présenté ne constitue pas un dossier définitif, Il représente **une base de négociation solide** qui doit permettre d'arrêter le contrat final au cours du premier semestre 2015.

Sur cette base, **le Conseil de Développement émet un premier avis favorable** considérant **que l'opportunité** de capter un minimum espéré de 1.5 M euros de fonds FEDER pour des projets nécessitant environ 6 M d'euros d'investissement, **doit être saisie** surtout lorsqu'il s'agit de **contribuer pour notre Territoire à :**

1. **La rénovation énergétique des bâtiments publics ;**
2. **La réduction des gaz à effet de serre ;**
3. **L'aménagement de nouvelles pistes cyclables ;**
4. **L'emploi et au développement de filières d'innovation comme celle de l'éco rénovation des bâtiments ;**
5. **La protection de la biodiversité et la réduction des friches urbaines ;**
6. **La réduction de la vulnérabilité face aux submersions marines.**

Concernant le point n° 6, **le Conseil de Développement regrette** cependant que les travaux de **restauration des digues** (enjeux fort pour la protection des marais salants) ne soient **pas éligibles** aux financements FEDER-ITI.

Enfin, pour la répartition des enveloppes des fonds FEDER-ITI entre les territoires, **le Conseil de Développement demande à la Région des Pays de la Loire** la prise en compte de la **population DGF** et non la population INSEE afin de tenir compte des **contraintes particulières** qui pèsent sur les **territoires touristiques** comme celui de Cap Atlantique.

**Ce premier avis de principe sera complété au printemps 2015 par un avis définitif au regard du projet de contrat final que Cap Atlantique nous soumettra.**

Fait à La Baule, le 27 novembre 2014

Olivier LE BAUBE

Président du Conseil de Développement de Cap Atlantique